



LÉGENDE :

- Pêche électrique
- Seine
- Verveux
- Filet expérimental
- Secteur de pêche commerciale (approx.)
- Aire de concentration d'oiseaux aquatiques

- Points d'entrée ou de sortie projetés des forages.
- Zone de travail temporaire projetée à l'extrémité de la jetée pour permettre l'installation de la machinerie et des équipements nécessaires à l'exécution des forages.
- Axe de raccordement projeté entre les forages.
- Jetée temporaire à construire pour atteindre la zone de travail temporaire où seraient installés les équipements de forage. La jetée pourrait également être utilisée pour l'entreposage de la conduite préassemblée si l'insertion de cette dernière dans la cavité sous-fluviale s'effectuait à partir de la rive nord.
- Aire de travail temporaire nécessaire si l'insertion de la conduite préassemblée s'effectuait à partir de la rive nord. Elle serait également utile pour le forage n° 2.
- Aire de travail temporaire dans les limites de l'emprise permanente pour entreposer la conduite préassemblée si l'insertion de la conduite (forage n° 1) s'effectuait depuis la zone de travail (points A et C).
- Zone d'intervention possible, si des difficultés techniques venaient à survenir.
- Limite du zonage agricole
- Zéro de la carte, la marée normale la plus basse
- Courbe bathymétrique
- Limite de voie maritime
- Voie ferrée

Description des milieux aquatiques

TYPE	0 - 2 m	2 - 6 m	6 - 15 m	15 - 30 m	30 - 60 m	60 - 100 m
Écoulement lentique						
4	●	●	●	●	●	●
Écoulement lotique laminaire						
12	●	●	●	●	●	●
13	●	●	●	●	●	●
Écoulement lotique turbulent						
15	●	●	●	●	●	●
19	●	●	●	●	●	●
20	●	●	●	●	●	●

Projet :	GAZODUC BÉCANCOUR	
Titre :	Concept de la traversée du fleuve Saint-Laurent	
Références :	Carte cadastrale 31 I-8 201; Carte bathymétrique #1313 (Datiscan au lac St-Pierre)	
Préparé par :	Claude Veilleux, ing. & agr.	
Dessiné par :	Nathalie Bousquet, B. Des. Env.	
Vérifié par :	Claude Veilleux, ing. & agr.	
Fichier(s) :	3314pa02c.dwg	Échelle approx. : 1:10 000
Dossier :	03-3314-02	Date : 03-09-05
		Figure: 8.3

